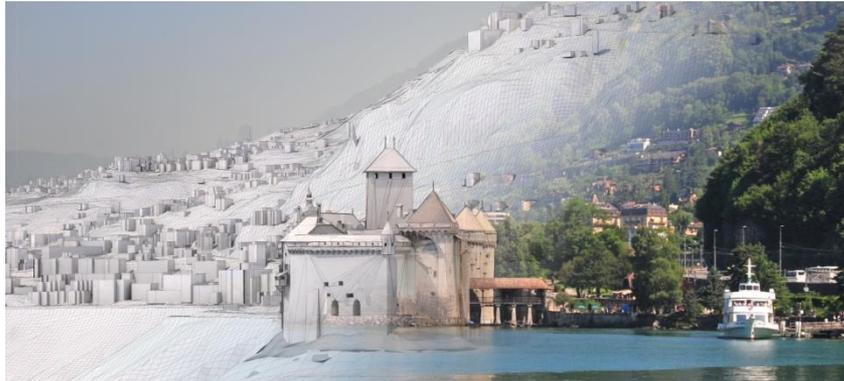


Département des Infrastructures et des Ressources Humaines

Office de l'Information sur le Territoire



Mise à jour permanente Cas particuliers

Information aux bureaux de géomètres

le 21 juin 2018

Aldo Carro, chef de projet

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Programme de la présentation

Durée de validité d'un dossier

Mutation BFS abandonnée

Isolation périphérique

Éléments à lever

Rappel

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Durée de validité des dossiers

Rappel de la législation

- Le règlement d'application de la loi vaudoise sur la géoinformation (RLGéo-VD) précise à son article 28, alinéas 2 et 3 :

La durée de validité des dossiers de mutation n'excède pas 3 ans. Elle peut exceptionnellement être prolongée pour une durée maximale de 2 ans à la requête de son auteur.

La requête de prolongation doit être motivée et déposée par écrit auprès du service en charge de la mensuration officielle.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Durée de validité des dossiers

Principe général

- La requête de prolongation doit être formulée avant l'échéance.
- Si la requête de prolongation est **acceptée**, le dossier est conservé tel quel et suit son cours.
- Si la requête de prolongation est **refusée**, il sera en principe nécessaire d'établir de nouveaux documents sous un nouveau numéro ConverCe.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Durée de validité des dossiers

Principe général

- Toutefois, selon les cas, l'OIT pourrait admettre de conserver le numéro ConverCe actuel, le GOP devant actualiser son dossier à la date du jour.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Mutation BFS abandonnée

Principe général

- Le GOP doit avertir l'OIT si le projet de la mutation BFS devait être abandonné, voire remplacé par un nouveau projet saisi sous un nouveau numéro **ConverCe**.
- En outre, si le GOP venait à décider d'abandonner le projet de mutation BFS de sa propre initiative (litige avec propriétaire, par exemple), il devra impérativement procéder à la destruction des nouveaux PL matérialisés, voire à la remise en état des anciens PL supprimés.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Mutation BFS abandonnée

Principe général

- Rappel, tous les points limites nouveaux sont intégrés dans la couche définitive de la BDCO sans attendre la validation du RF.
- Pour mettre à jour la BDCO, le GOP devra transmettre à l'OIT une copie du schéma d'origine et une liste de coordonnées des points à supprimer de la BDCO.
- De cette façon, aucun autre GOP ne pourra employer les nouveaux PL et faire, par exemple, un devis plus bas au propriétaire.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Isolation périphérique

Principe général

La norme 2200 précise :

- le degré de détail du contenu à lever dépend de la précision générale dans la zone de mandat.
- ainsi, dans une numérisation avec des valeurs PrecPlan supérieures à 30 cm, il est inutile d'établir un dossier de mutation uniquement pour une isolation périphérique de 15 cm d'épaisseur, donc un écart de 21 cm sur les angles; par contre, si la mutation s'impose en raison d'un agrandissement, toute cette isolation est levée.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Isolation périphérique

Principe général

L'intention du plan ne doit pas être changée, en particulier concernant la couche **bien-fonds**.

- lorsque la façade du bâtiment avant isolation définit la limite de bien-fonds, l'empiètement éventuel dû à l'isolation doit être pris en compte pour autant que la distance à la limite, qui reste inchangée, soit significatif (supérieur à 3.5 cm).

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Isolation périphérique

Principe général

L'intention du plan ne doit pas être changée, en particulier concernant la couche **bien-fonds**.

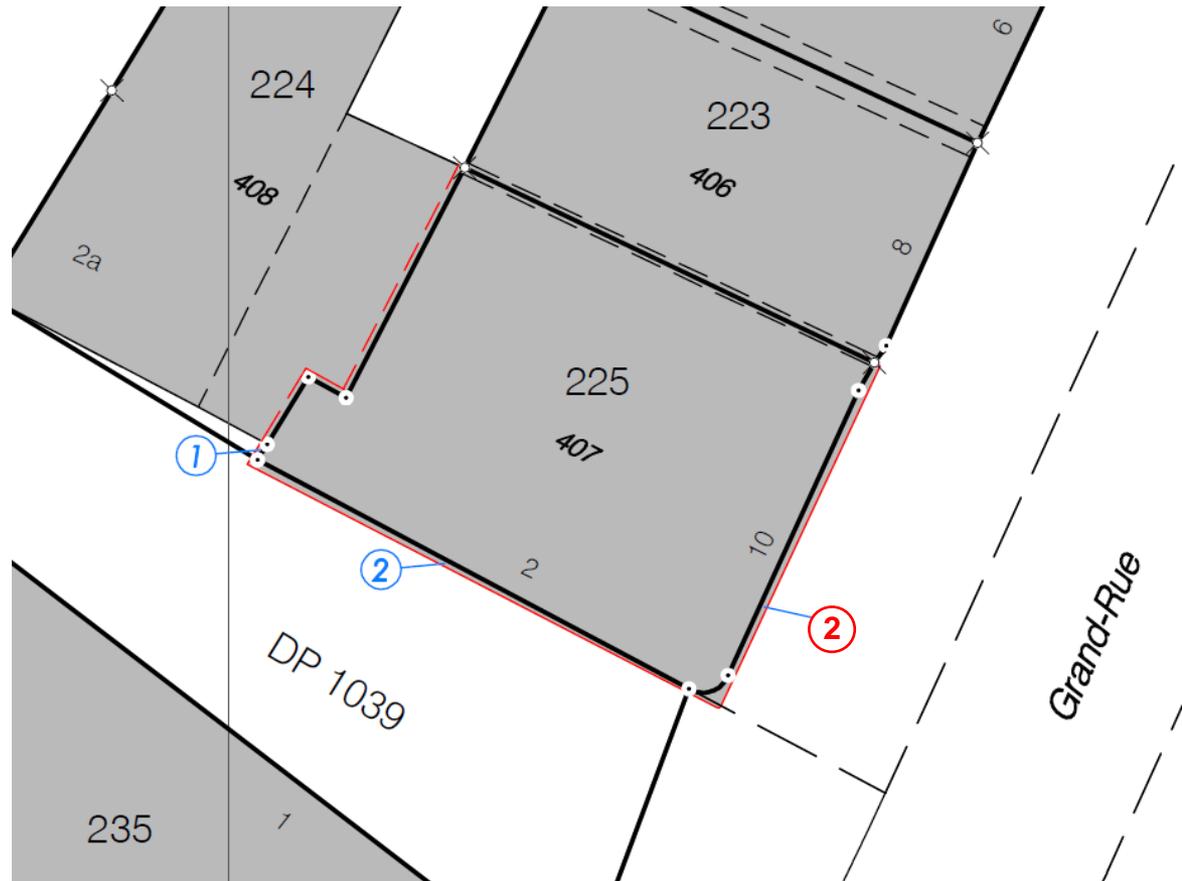
- lorsque la façade du bâtiment avant isolation ne touche pas la limite de bien-fonds, mais que l'agrandissement dû à l'isolation engendre un dépassement significatif de la limite (supérieur à 3.5 cm), l'agrandissement et l'empiètement doivent être pris en compte.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Isolation périphérique

Exemple



Mise à jour permanente

Cas particuliers

Éléments à lever

Principe général

La norme 2200 précise les règles de base suivantes :

- pour la mise à jour permanente dans des anciennes mensurations numériques, des mensurations numérisées et des mensurations hors BDCO, il faut appliquer le modèle MD.01-MO-VD de manière totale ou partielle en fonction du **but de la mutation** (cadastration d'un bâtiment, d'un couvert, un fractionnement...?), de la **zone de mandat** définissant l'étendue de la mutation (bâtiment, partie de parcelle, parcelle complète, groupe de parcelles...) et du **type de mensuration**.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Éléments à lever

Rappel de la notion «Zone de mandat»

La norme 2200 rappelle les principes suivants :

- si un bâtiment existant est "touché", la zone de mandat s'étend au bâtiment dans son entier, pour autant que le coût global de l'opération ne subisse pas une augmentation disproportionnée;
- hors de la zone de mandat, les objets sont maintenus, ajustés ou créés (facultatif) selon le modèle appliqué aux objets existants.

➡ voir la présentation du 15 juin 2016

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Éléments à lever

Principe général

La norme 2200 précise les règles de base suivantes :

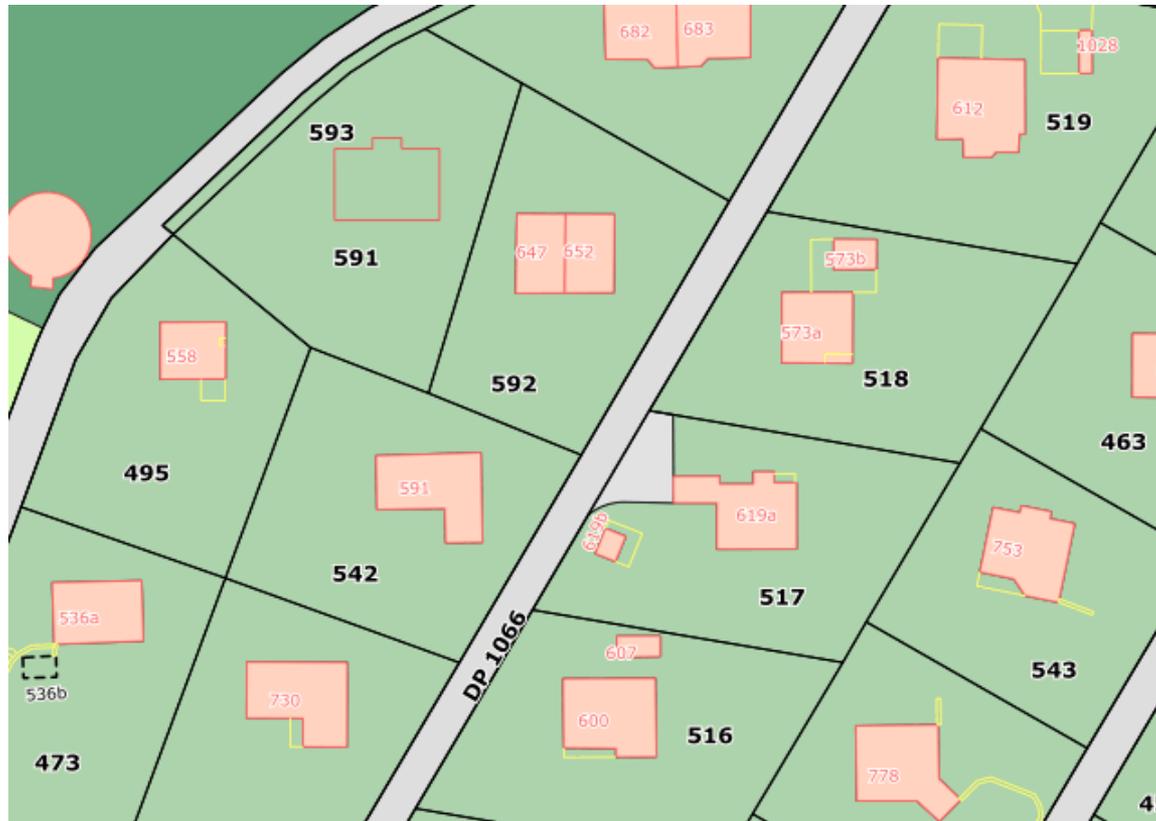
- en mensuration graphique numérisée, le contenu de plan à lever doit être allégé et adapté aux alentours.
- des simplifications et des corrections du contenu des dossiers peuvent être effectuées par les opérateurs BDCO.
- l'OIT peut, sur demande préalable du GOP et pour des raisons valables, déroger aux points ci-dessus.

Mise à jour permanente

Cas particuliers

Éléments à lever

Pas d'adaptation aux alentours



Mise à jour permanente

Cas particuliers

Éléments à lever

Pas d'adaptation aux alentours



Mise à jour permanente

Cas particuliers

Éléments à lever

Adaptation aux alentours

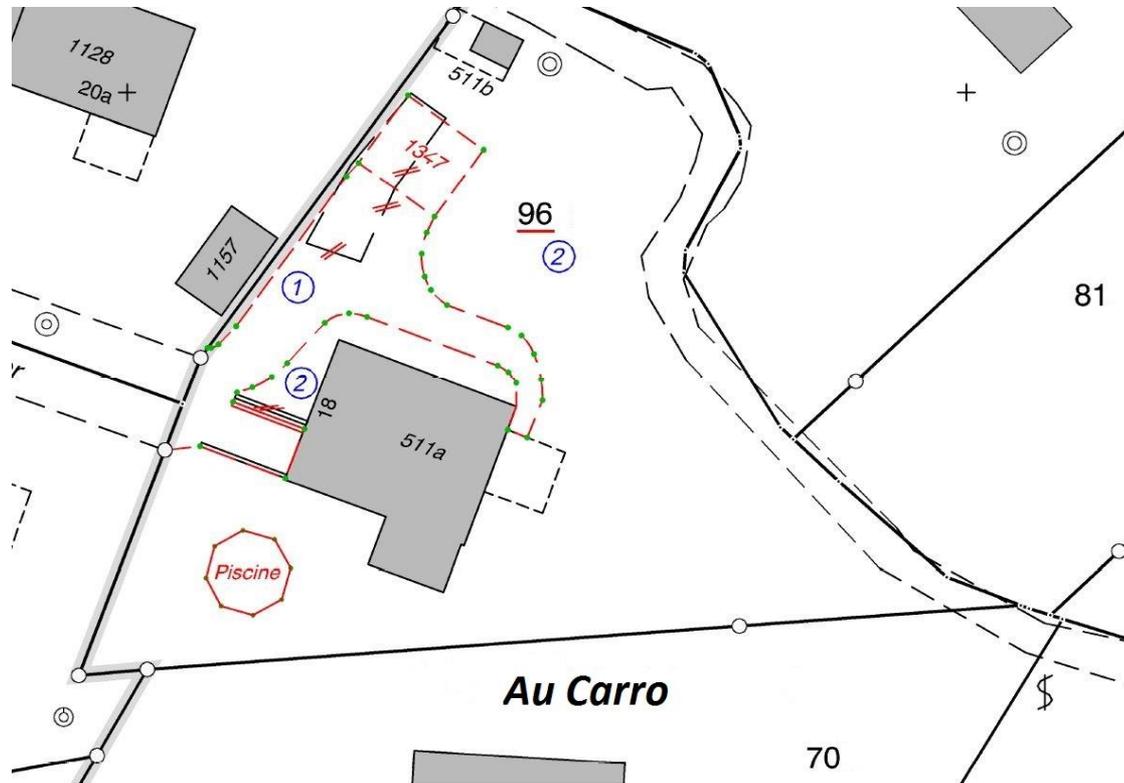


Mise à jour permanente

Cas particuliers

Éléments à lever

Mutation GOP



Mise à jour permanente

Cas particuliers

Éléments à lever

Simplifications et corrections OIT



Mise à jour permanente

Cas particuliers

Rappel

Simplification des dossiers

- Pour les dossiers qui n'impliquent aucun changement au feuillet du RF (**Dossiers à ne pas transmettre au RF**), il est possible d'établir un dossier simplifié contenant uniquement un simple croquis ou schéma et une liste de coordonnées (voir lettre du 23.01.2018).

➔ voir la présentation du 15 juin 2016 concernant les simplifications des dossiers.



Mise à jour permanente

Cas particuliers

Merci de votre attention ...

... des questions ?